

LA RÉPUBLIQUE GÉORGIENNE

Rédacteur en chef: Elisabeth Orbéllani.

Revue politique et littéraire.—Hebdomadaire.—Tiflis.

La Reconnaissance juridique de la Géorgie par le Conseil Suprême.

La Géorgie reconnue.

La Géorgie a reconquis la situation qui était sienne durant des siècles: l'existence indépendante de son pays a reçu le 27 janvier la sanction juridique des états européens la faisant entrer dans la grande famille de l'humanité, munie de droits égaux. Le mouvement de sa vie, interrompu par un siècle de domination russe, a repris son cours. Se tournant vers ses traditions millénaires, l'organisme régénéré d'une Géorgie unie forge déjà un avenir et dispose de son destin.

La vie de la Géorgie tient du prodige. Ce petit peuple, dont la civilisation propre compte 3 mille ans, vivait à une croisée de chemins, où des luttes incessantes se produisaient. De grandes nations et de grands états, ses compagnons

de route ou ses adversaires ont disparu. Des civilisations anciennes ont perdu la force vitale de leur existence, et seuls des objets morts, des vieux souvenirs, des inscriptions anciennes témoignent de leur passé.

La Géorgie est sortié indemne des temps barbares. Endommagée mais vivante, elle a traversé la tourmente historique. La civilisation géorgienne qui n'est pas connue selon ses mérites, ni appréciée à sa juste valeur, a non seulement laissé, partout sur son passage, des monuments de son ancienne grandeur, mais a su conserver jusqu'à ce jour le peuple géorgien, création vivante de son activité. Il est merveilleux aussi qu'à travers son histoire, ce peuple courbé sous le poids de sa si vieille culture, n'est ni épuisé, ni incapable d'une action nouvelle, mais rempli d'énergie, vibrant de force créa-

trice. L'histoire des trois dernières années montre qu'un sang bouillant d'adolescent court dans les veines de la Géorgie, un sang qui ne connaît ni veulerie, ni lassitude, ni sommeil. L'histoire de ces trois années a prouvé encore qu'une grande force créatrice est encastée dans le peuple géorgien, que ce peuple possède un tact puissant, un grand instinct de gouvernement, l'intelligence et la capacité nécessaires pour créer un état moderne, à un moment et dans des conditions spéciales, quand les vagues de l'anarchie russe grondent autour, et quand les intrigues des ennemis et des jaloux s'entrecroisent sur lui.

Nous savons que sur la croisée des chemins du Caucase, ce théâtre historique des duels et des luttes des peuples, seule la nation géorgienne a su organiser son existence. Le même fait se produit aujourd'hui. Tous les états qui à l'instar et sous l'influence de la Géorgie s'étaient séparés de la Russie, organisant leur vie indépendante, mais qui ont disparu et cessé d'exister en tant qu'états indépendants, dès qu'ils se sont séparés de la Géorgie pour exercer séparément leur politique intérieure et extérieure.

Pour que l'Europe, dont le dictionnaire politique ignorait depuis 117 ans jusqu'à présent le nom de la Géorgie, la reconnut pour un membre plénipotentiaire parmi ses états, il lui avait fallu faire preuve d'une tact infailible et d'une grande force, démontrant sa haute culture et sa capacité de se gouverner. On peut dire en toute justice que la Géorgie a mérité d'être reconnue par l'Europe. L'Entente qui considérait tout d'abord avec méfiance la séparation de la Géorgie d'avec la Russie et ses droits souverains à une existence indépendante, est la première aujourd'hui à défendre cette souveraineté. Le bon droit a fini par triompher. La Géorgie cependant a dû montrer beaucoup de caractère, de patience, d'énergie, de force et de capacité de se

gouverner avant d'atteindre cette victoire. Le peuple géorgien a su manifester toutes ces qualités. L'Europe civilisée s'en est rendue compte et l'a apprécié à sa juste valeur, reconnaissant la Géorgie pour un membre muni de droits égaux. La Géorgie a le droit d'être fière de cette éclatante victoire et de la fêter en conséquence. La Géorgie n'a pas connu de repos durant les 3 mille ans de son existence. Elle n'était pas, comme beaucoup d'autres peuples, amarrée à l'abri d'un port, et toute son énergie se dépensait en défense physique. Trop peu de temps lui restait pour sa culture morale...

Le haut développement de la civilisation moderne et la tendance universelle vers une union internationale fait espérer à la Géorgie que sa force et son talent pourront se livrer plus facilement à l'action civilisatrice. La Géorgie sent courir dans ses veines une force qui lui fera dérouler à la face du monde des échantillons éclatants de sa civilisation propre où sont tissés les tons et les caractères de l'activité, ainsi que les aperçus généraux de l'Europe et de l'Asie, et qui amèneront la création d'un „monde“ nouveau.

La reconnaissance juridique de la Géorgie.

Tiflis, le 30 janvier.

Félicitations à l'armée et la garde.

M-r Lomtadzé, premier vice-président de l'Assemblée Constituante, a adressé le télégramme suivant au ministre de la guerre et au commandant en chef des forces armées de la Géorgie: „Prière de transmettre sans retard à l'armée et à la garde: l'Assemblée Constituante, remplie de joie, vous félicite, sentinelles de l'état, de la reconnaissance juridique de la Géorgie par le Conseil Suprême de l'Entente. Votre stoïcisme et le

sang que vous avez versé ont gagné l'entière liberté de notre patrie. De ce moment, la Géorgie est devenue un membre, jouissant de droits égaux dans la grande famille des vieux états.

Vive notre patrie!

Vive votre indomptable bravoure!"

M-r Tchitchinadzé, ministre de la guerre, a envoyé un télégramme ainsi conçu à l'armée et à la garde de la République:

„Je vous félicite d'une joyeuse nouvelle: le Conseil Suprême des États de l'Entente a reconnu juridiquement le 27 janvier notre jeune état. La Géorgie est désormais membre à titre égal de la grande famille des anciens pays. Défendez bravement dans l'avenir les frontières de la République, défendez-la de ses ennemis extérieurs comme vous l'avez toujours fait.

Souvenez-vous que de ce moment nous ne sommes plus seuls.

Vivent notre armée et notre garde héroïques!

Vive notre état indépendant et juridiquement reconnu!"

La manifestation.

La nouvelle de la reconnaissance juridique de la Géorgie par les états de l'Entente s'est répandue à travers la ville avec une vitesse inimaginable. A 4 heures Tiflis était orné de drapeaux, et de tous les coins de la ville les manifestants se dirigeaient vers l'Assemblée Constituante. Les membres de l'Assemblée Constituante étaient en tête de la manifestation. Un grand meeting se tenait devant le Palais de l'Assemblée Constituante. Un discours de félicitation fut prononcé par S. Dadiani, député, puis par m-r N. Jordania, président du gouvernement, par m-r N. Ramichvili, ministre de l'intérieur, par m-r Isidor Ramichvili et par m-r Lomtadzé, premier vice-président de l'Assemblée Constituante.

Le discours du ministre de l'intérieur.

„Citoyens! C'est au nom du gouvernement de la République démocratique que je vous

félicite d'une éclatante victoire. Ceux qui se trouvent par la volonté du peuple à la tête du gouvernement, en étaient convaincus d'avance. Nous voyons le gage de cette victoire dans l'activité et la conscience du peuple géorgien et dans sa volonté inébranlable de fonder un état libre et indépendant. Désormais, nos ennemis vigilants doivent être convaincus qu'il est impossible de démolir par des attaques de l'extérieur l'état fondé par le peuple géorgien. Nos forces armées—l'armée et la garde nationale, créées par notre peuple et notre démocratie et qui veillent à la sûreté de notre République, en sont la garantie. Nous sommes persuadés qu'aucune force du dehors ne pourra franchir nos frontières, gardées et défendues par les fils de la Géorgie.

Citoyens! Nos ennemis espéraient, et espèrent peut être encore, faire sauter la Géorgie à l'intérieur et renverser son régime gouvernemental, édifié au prix de notre sang. Ils espéraient que les nombreuses difficultés qui se dressent devant nous, ébranlerait notre état. Je déclare au nom du gouvernement de la République démocratique que notre victoire sur ces difficultés intérieures est complètement assurée. Le gage en est dans la conscience de notre peuple qu'aucun ennemi ne saurait détourner du droit chemin. Il suivra ce même chemin, continuant l'édification et le raffermissement de notre état.

Citoyens! 3 années ne se sont pas écoulées depuis la formation de notre état indépendant. S'il est difficile en si peu de temps d'organiser une famille, l'organisation d'un état est plus difficile encore. Malgré cela, le peuple géorgien a remporté pendant ce court espace de temps plus d'une victoire, et c'est rempli de l'espoir qu'il contemple l'avenir. Nous sommes persuadés, et notre peuple l'est aussi que l'avenir de notre peuple est assuré! Il est assuré, grâce à l'armée victorieuse et à la garde vaillante, ces défenseurs de nos frontières. Le fondement solide d'une vie intérieure régulière et d'un état heureux est posé.

Je vous félicite encore une fois, au nom du gouvernement, de cette grande victoire et exprime ma foi profonde en ce que la Géorgie dans l'avenir verra plus d'une victoire semblable". (Applaudissements prolongés).

Devant les missions.

Après le meeting les manifestants ont défilé devant les missions anglaise, française, italienne et allemande. M-r Chevalet, haut commissaire de France en Géorgie a exprimé ses félicitations aux manifestants. A la mission militaire française le colonel Corbeil est allé avec ses officiers au devant des manifestants qui chantaient la „Marseillaise“ et l'hymne géorgien, entremêlés des cris: „vive la France“, „vive la Géorgie“! M-r Rauscher, représentant de l'Allemagne, prononça à la mission allemande un discours de félicitations, auquel répondit m-r le D-r Alchibaïa, ex-représentant diplomatique de la Géorgie en Azerbaïdjan. La manifestation a fait halte aussi devant le ministère des affaires étrangères. M-r Jordania, président du gouvernement de la République, les ministres Ramichvili, Lortkipanidzé et Kandélaki se sont montrés sur le balcon. Les manifestants sont revenus ensuite devant l'Assemblée Constituante, où étaient rangés déjà des troupes de l'armée et de la garde. M-r Tchitchinadzé, ministre de la guerre, a passé les troupes en revue, félicitant l'armée et la garde de cette éclatante victoire du peuple géorgien. Les troupes ont défilé ensuite devant le Palais. M-r Lomtadidzé, vice-président de la Chambre, félicita encore une fois les troupes et les manifestants. Ces derniers saluaient le passage des troupes d'applaudissements chaleureux et de joyeuses exclamations.

Le discours de m-r Jordania prononcé le 30 janvier à l'Assemblée Constituante.

„Citoyens, laissez-moi vous féliciter de la nouvelle que nous venons de recevoir. Eugène Guéguetchkori nous communique par l'intermédiaire de la mission italienne que le 27 de ce mois le Conseil Suprême a re-

connu la Géorgie *de jure*. (Les députés et les ministres se lèvent et font une ovation bruyante au chef du gouvernement). Cet acte a créé un nouvel état dans la grande famille humaine, et cet état est le nôtre. (Les applaudissements).

Nous étions seuls jusqu'à présent à nous considérer un peuple indépendant et souverain. Désormais, les états européens reconnaissent notre situation comme nous reconnaissons depuis trois ans, et nous entrons dans la famille internationale en état, pourvu de tous les pouvoirs. Aucune menace ne nous effraye dorénavant, car la reconnaissance de notre état est un acte éternel, et non passager. Vous savez que la Belgique a été vaincue. Personne cependant ne disait que l'état belge ne se releverait pas et cesserait d'exister. (Applaudissements). Dans la position difficile où nous nous trouvons actuellement, la reconnaissance *de jure* de notre pays nous sera d'un grand secours, et je veux de cette tribune exprimer mes chaleureux remerciements aux gouvernements des pays qui nous ont tendu la main et raffermi notre position.

J'envoie mes remerciements aux gouvernements de la France, de l'Angleterre et de l'Italie. (Applaudissements et ovations prolongées à l'adresse de la mission italienne qui occupe la loge diplomatique). Je dois remercier également les représentants de ces pays en Géorgie qui ont pris une grande part à cet événement, envoyant d'ici des rapports favorables à cet acte et menant la propagande dans leurs cercles officiels. Le colonel Stokes, m-r Chevalet et la mission italienne ont pris une grande part à cet acte. (Applaudissement). Nous devons à partir d'aujourd'hui travailler comme de raison plus encore et créer un front uni contre tout danger extérieur. Nous devons former le plus vite possible notre constitution. Nous pouvons travailler avec plus de zèle encore et avec plus de tranquillité, faisant appel à tous nos collaborateurs, à tous ceux qui prennent part à l'édification de notre état, ainsi qu'à tout notre peuple, afin de justifier

par notre travail et notre fermeté la reconnaissance de notre état et la confiance qui nous a été témoignée“.

(Applaudissements prolongés et ovations à l'adresse du président du gouvernement et de la mission italienne).

Le discours de m-r Lomtadzé.

A. Lomtadzé (vice-président de l'Assemblée Constituante).

„Citoyens, membres de l'Assemblée Constituante! L'espoir de notre peuple, de notre nation s'est réalisé. Notre peuple avait le droit de recevoir d'Europe la nouvelle qui vient de nous être annoncé par le président du gouvernement. Notre peuple savait que se lutte incessante et héroïque devait aboutir à cette victoire. Lorsque cette nouvelle se sera répandue dans notre peuple, chaque individu, aimant son pays libre, la libre Géorgie, enverra ses remerciements et ses salutations aux peuples et aux états qui nous ont été d'un grand secours dans cette lutte, couronnée de victoire.

Tout notre peuple déclare hautement qu'il accomplira avec confiance les devoirs que lui impose cet acte d'un caractère international.

Notre peuple travaillera sans sursis. Il tendra tous ses efforts vers l'épanouissement et l'affermissement de sa patrie, il défendra la libre Géorgie de ses ennemis extérieurs et suivra main en main avec les peuples européens la route menant à l'incarnation des idées hautes humaines. Permettez moi, messieurs, d'exprimer au nom de l'Assemblée Constituante, c'est à dire au nom du peuple entier, nos remerciements à tous ceux qui ont aidé la Géorgie à réaliser cette victoire, et avant tout et tout particulièrement, cela s'entend, à l'Angleterre et à son peuple, à la France et à son peuple, à l'Italie et à son peuple. Vivent ces nations! (Chaleureux applaudissement et ovations à l'adresse de la mission italienne présente à la séance).

Vive la démocratie de l'Europe, vive la démocratie géorgienne, vive la Géorgie libre

et indépendante! (Des ovations et des applaudissements interminables couvrent les paroles de l'orateur). Vive le petit pays qui sera désormais par son effort constant, son travail et son talent un ornement pour les puissants pays de la grande Europe. (Applaudissements et ovations). Nous ne pourrions en cette heure suprême ne pas envoyer du haut de cette tribune nos félicitations à notre force armée—la garde et l'armée“. (Des applaudissements, des exclamations de „vacha“ et des ovations couvrent denouveau les paroles de l'orateur).

La fraction des socialistes-fédéralistes propose de lever la séance en honneur de cet acte. La fraction des social-démocrates menchéviks propose d'envoyer des félicitations, au nom de l'Assemblée Constituante, à la garde et à l'armée. Les deux propositions sont votées à l'unanimité.

(La séance est levée au bruit d'applaudissements frénétiques).

FÉLICITATIONS.

De la mission polonaise.

M-r Ostrovski, représentant de la Pologne en Géorgie, a adressé le télégramme suivant au président du gouvernement de la République:

„La nouvelle de la reconnaissance juridique par le monde entier de votre état indépendant m'a rempli le coeur de joie. Acceptez les très sincères félicitations que je vous présente au nom de tout le peuple polonais, à l'occasion de ce grand événement. Je vous souhaite, monsieur le président ainsi qu'à tous les géorgiens que nous considérons nos frères, de répéter sous votre brillante direction, et pour le bien de l'humanité entière, les pages valeureuses de votre histoire“.

Du représentant de l'Italie.

M-r Cerutti, ministre plénipotentiaire d'Italie en Géorgie, s'est adressé à un correspondant de l'Agence Télégraphique Géorgienne en lui disant:

„Je suis heureux que le grand événement de la reconnaissance juridique de la Géorgie par les puissances de l'Entente, ait pu être annoncé au gouvernement géorgien, par mon gouvernement et par moi-même. Le radio de m-r Guéguetchkori a peine reçu, je l'ai communiqué personnellement au président du gouvernement géorgien, en lui exprimant les meilleurs vœux pour la prospérité et le progrès de la République. Je suis persuadé que l'Italie toute entière se réjouit de la reconnaissance juridique de la Géorgie, car elle ressent depuis longtemps la plus vive sympathie pour le peuple géorgien. Je suis convaincu qu'après sa reconnaissance juridique, la jeune République Géorgienne marchera victorieuse sur la route du progrès et du labour pacifique“.

M-r Cerutti dit encore: „Je suis persuadé que la Géorgie est entrée dans la voie de la prospérité politique et économique et qu'elle saura surmonter désormais toutes les difficultés, suivant d'un pas assuré la route du progrès pacifique et de la culture nationale. La Géorgie a tout ce qu'il faut pour y atteindre, car son peuple est célèbre depuis les temps anciens pour ses qualités naturelles. Ce peuple est digne de tous les bonheurs et d'un développement indépendant. Les personnalités qui se trouvent à la tête du gouvernement se distinguent par leur tact politique et par leur ligne de conduite indéviable, malgré toutes les difficultés qui se présentent. Je suis convaincu que ces difficultés seront bientôt vaincues par la Géorgie. Les pays alliés, y compris l'Italie, sont remplis de sympathie sincère envers la Géorgie. Je déclare, en qualité de représentant de l'Italie, que je serais toujours l'interprète des rapports les plus cordiaux avec la Géorgie“.

La déclaration de m-r Chevalet, haut commissaire de France.

M-r Chevalet, haut commissaire de France en Géorgie, a fait la déclaration suivante à un collaborateur de l'Agence télégraphique géorgienne:

„C'est au nom de la République Française que j'apporte mes félicitations les plus chaleureuses à la République Géorgienne au moment de sa reconnaissance, dont je viens d'être informé par le gouvernement géorgien. La Géorgie a un passé glorieux et je lui souhaite un avenir tout aussi glorieux. La Géorgie dans le passé a plus d'une fois sauvé l'Europe des invasions de l'ennemi. Je souhaite du fond du coeur que l'Europe à son tour puisse en cas de besoin aider la Géorgie à conserver son indépendance. La Géorgie a supporté beaucoup de malheurs et entrant actuellement, après une lutte immense, dans la famille des peuples, est toute éclaboussée encore du sang de ses fils. La République Française va avec amour au devant de cette soeur plus jeune. Elle s'efforcera de laver ses tâches sanglantes. La France désormais ne veut voir sur le front de la Géorgie que la sueur de son travail, car c'est par un labour opiniâtre, par l'ordre et l'économie que la Géorgie a su raffermir son avenir, gagnant ainsi la confiance et se créant un crédit international. Je souhaite sincèrement à la Géorgie de mériter et de fortifier encore cette confiance et ce crédit. La première condition en est de respecter et d'avoir confiance en ses amis. Leurs ennemis communs peuvent mentir à volonté, mais néanmoins les républiques française et géorgienne sont absolument démocratiques à tous les points de vue. Elles résistent toutes deux à la réaction militariste et à l'esprit de violence, d'où qu'ils viennent.

C'est pourquoi ces deux républiques sont destinées à vivre en paix et affection. J'ai été profondément touché par la manifestation d'hier où les citoyens géorgiens exprimaient leur amour pour la France et par vos sentiments de gratitude pour la part qu'elle a prise à la reconnaissance officielle de la Géorgie. Il faut dire en toute justice que la France y a pris une grande part. Je suis fier d'avoir pu personnellement aider à ce fait historique de la Géorgie et j'exprime le désir le plus sincère de voir les

autres républiques du Caucase obtenir également la paix et l'indépendance. Vive la République démocratique de Géorgie, indépendante et souveraine!"

L'Italie et la Géorgie.

La concession de Tkvarcheli discutée à l'Assemblée Constituante.

Séance 21 janvier.

N. Tchkhéidzé préside.

Gr. Rtzkhiladzé fait un rapport à l'Assemblée Constituante, au nom de la commission des finances et du budget à propos de ce traité; il explique le côté juridique de l'affaire, les droits et les obligations des concessionnaires, comme ceux de la Géorgie, et après avoir analysé les conditions de la concession, la trouve acceptable et propose, au nom de la commission, de la ratifier.

Le ministre des finances Kandélaki prend la parole.

Discours de m-r Kandélaki, ministre des finances.

Citoyens, membres de l'Assemblée Constituante!

La concession de Tkvarcheli est d'une grande importance. Il est donc de notre devoir de prévoir, aussi bien les côtés positifs de ce traité, que les dures conditions qui attendent les concessionnaires, car aucun orateur ne pourra dire que nous voulons induire en erreur qui que ce soit. Il est facile d'induire en erreur un concessionnaire peu sérieux, mais celui qui considère l'affaire sérieusement ne consentira qu'à des conditions favorables. Beaucoup d'analyses ont été faites du charbon de terre de Tkvarcheli, et sa haute qualité a été reconnue de tous. Ceci explique l'intérêt que lui ont témoigné bon nombre d'ingénieurs russes et étrangers. L'un des principaux avantages de ces gisements est leur situation rapprochée de la mer, ce qui permet de transporter la plus grande partie du charbon de terre par voie

maritime et par conséquent à meilleur compte. On ne peut affirmer aussi positivement que c'est la quantité de charbon de terre dans cette région, les recherches n'ayant pas donné de matériel assez concret; prenant en considération que certains endroits n'ont pas encore été explorés, on ne peut pas affirmer qu'il se trouve 200 millions de tonnes de charbon à Tkvarcheli.

Cette attente peut être déçue. L'on disait qu'il suffirait de réserver à l'exploitation une partie seulement, et non toute la région de Tkvarcheli. Cependant, du moment que toute la région n'a pas été explorée, l'on ignore quelle partie il faudrait utiliser, et aucun concessionnaire sérieux ne consentirait à prendre une partie seulement, dépensant beaucoup d'argent et d'énergie, et à abandonner les régions demeurantes à d'autres, dans des conditions plus favorables à l'exploitation, d'autant plus que de grandes dépenses préalables sont nécessaires pour l'organisation de l'exportation, des chemins de fer, du port etc. Les concessionnaires exigent de façon absolue qu'on leur cède tout le terrain, car, je le répète, la quantité du charbon n'est pas encore définie. Là, où nous ne pouvons organiser directement, de notre propre initiative, une industrie quelconque, nous devons nous adresser à l'initiative privée des forces locales, et si celles-ci à leur tour nous font défaut, au capital étranger. L'exploitation des gisements de Tkvarcheli exige des dépenses si fortes et une expérience si grande que le gouvernement ne peut y satisfaire à l'aide du capital et des forces techniques du pays. Le gouvernement a longtemps étudié cette question, et le mérite de cette concession doit lui être attribué. La Russie pouvait et désirait se passer du capital étranger dans cette circonstance, car elle craignait de rencontrer une concurrence sérieuse du côté de Tkvarcheli pour la région houillère du Donetz. Vous connaissez l'influence de l'industrie de Donetz sur le gouvernement russe de ce temps-là.

Donner une concession n'est ni vendre, ni engager son bien. En cédant cette concession, notre principale attention s'est portée sur le

pays qui nous donnait des concessionnaires et sur les concessionnaires eux-mêmes, chaque concession poursuivant deux buts: l'intérêt particulier de chaque concessionnaire dans les bénéfices de la concession et la nécessité qu'il a, comme industriel, de cette concession.

Nous nous sommes arrêtés sur l'Italie. L'Italie est le seul pays industriel qui, possédant une grande industrie, ne possède pas une seule livre de charbon. Nous avons trouvé en Italie des groupes qui ne sont pas intéressés aux seuls bénéfices financiers. La société «Ilva» qui emploie dans ses entreprises jusqu'à 80 mille hommes a un besoin pressent du charbon pour sa propre industrie. D'autre part, nous avons pour concessionnaire un groupe très fort de la banque Italo-Caucasienne qui est une succursale de la «Banca Italiana Disconto». Il me semble que l'union du groupe financier de cette banque et des intérêts de l'entreprise industrielle, ainsi que les intérêts de l'Italie, comme état, nous donnera les meilleurs résultats. L'Italie est intéressée entre tous à commencer au plus vite l'exploitation du charbon. L'on disait ici que les concessionnaires pourraient ne pas se mettre au travail. Nous ne pensons pas qu'un concessionnaire sérieux se permette quelque chose de semblable, d'autant plus que le charbon est actuellement de toute importance pour les industriels italiens.

On a beaucoup parlé ici de deux circonstances: du terme du traité et de son profit au point de vue économique et financier. Je dois répéter encore une fois, bien que nos adversaires le sache, qu'il faut se rendre compte avant tout des difficultés des travaux préliminaires, et de la dimension du capital que les concessionnaires doivent mettre dans cette production. Rien que pour l'organisation des travaux des mines on pense verser un capital de 60 millions de lires et il en faudra autant pour la construction du chemin de fer. Du temps de l'ancienne Russie, il fallait déjà pour ce chemin de fer, 10 millions de roubles au cours actuel. Vous verrez que 60 millions lires sont réellement indispensables. Les concessionnaires sont persuadés que si nos prévisions

concernant la quantité de charbon se réalisent, qu'un capital de fonds de 60 millions de lires ne sera même pas suffisant. Nous n'avons pas exigé un grand capital, parce que dans chaque entreprise industrielle, il est reçu d'établir un rapport proportionnel entre le capital de fonds et le capital nécessaire pour l'entreprise, et qu'obliger les concessionnaires de verser d'avance un capital de fonds, serait pour l'affaire une surcharge inutile. L'on dit ici que nous avons devancé la solution de la question d'un demi-siècle et que la postérité ne fera que nous maudire. Nous pensons au contraire, que si espoir que nous fondons sur la région de Tkvaltcheli se réalise, la génération future nous bénira. Durant 6 mois, nous amassons un vaste matériel, nous nous informons, nous nous concertons avec des ingénieurs étrangers spécialistes, sans oublier un seul moment que nous avons une grande question à décider. Prenant tout ceci en considération, je dois vous dire que l'industrie houillère est exploitée en Angleterre mieux que partout ailleurs. Vous n'avez pas oublié qu'il y eut là-bas une grande grève avant la guerre: la classe ouvrière exigeait la nationalisation des richesses contenues dans le sein de la terre. C'est alors qu'une commission fut nommée par le parlement, et c'est dans les travaux de cette commission que vous trouverez le détail des conditions de l'industrie houillère. Les conditions existantes dans ce pays qui est le plus développé au point de vue industriel et technique, nous intéressent tout particulièrement. Quelles sont en Angleterre les conditions des concessions de charbon de terre? Le terme des concessions y est plus long que dans notre traité. Vous verrez que dans certains cas le terme des concessions égale 66 et même 99 ans, et qu'aucun terme ne peut atteindre une plus longue durée. Il y a eu aussi des termes ne dépassant pas 30 ans. L'on sait que la durée de la concession dépend des difficultés qui doivent être surmontées par l'industriel pendant l'exploitation des gisements.

(A suivre).